

217C2127  
FR0010096354-FS0889

14 septembre 2017

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SOLOCAL GROUP**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 septembre 2017, la société anonyme DNCA Finance<sup>1</sup> (19 place Vendôme, 75001 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 septembre 2017, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société DNCA Finance Luxembourg<sup>2</sup> qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP et détenir directement et indirectement, pour le compte desdits fonds, 31 210 000 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,36% du capital et 5,35% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SOLOCAL GROUP sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la société anonyme Natixis Global Asset Management (NGAM). La société DNCA Finance déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général. DNCA Finance agit pour le compte des fonds de droits français dont elle assure la gestion. Il est précisé qu'elle agit également par délégation de la société DNCA Finance Luxembourg, qui a la possibilité à tout moment de donner des instructions de gestion à DNCA Finance dans le cadre de la gestion de la SICAV DNCA Invest, de sorte que l'exercice de la gestion est *in fine* partagé par les deux sociétés susvisées. DNCA Finance Luxembourg, filiale à 100% de DNCA Finance, est la société de droit luxembourgeois agissant pour le compte de la SICAV DNCA Invest dont elle assure la gestion.

<sup>2</sup> Société de droit luxembourgeois (sise 1 place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 582 040 471 actions représentant 582 871 578 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement générale.